

République Française - Département du Lot
Commune de Grézels

A_2026_45

ARRÊTÉ
portant attribution d'une nouvelle adresse

Le maire de la commune de Grézels,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande d'attribution d'un numéro de voirie pour le terrain situé chemin des Côtes, cadastré section A numéro 109,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est attribué au terrain situé chemin des Côtes, cadastré section A numéro 109, le numéro de voirie suivant : 61.

Article 2 : La commune est chargée de la mise en œuvre de cet arrêté et veillera à l'installation de la signalisation adéquate à l'adresse susmentionnée.

Article 3 : Cet arrêté sera transmis à :

- la préfecture du Lot ;
- le service départemental d'incendie et de secours ;
- le demandeur.



À Grézels, le 18 mai 2026
Monsieur le maire, Sébastien PEREZ

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>